

## La politique industrielle

Les grandes lignes de la politique d'industrialisation du Congo ont été définies en 2010 dans la Lettre de politique d'industrialisation, complétée par la Stratégie nationale d'industrialisation. Celle-ci est fondée sur la transformation des produits bruts locaux et la valorisation des ressources naturelles.

Dans le cadre de la diversification et du processus de modernisation de l'économie, le Gouvernement envisage d'appuyer la transformation de la structure productive par l'industrialisation.

Deux sous-secteurs coexistent dans le domaine industriel: l'industrie moderne et l'industrie artisanale à faible innovation technologique.

### **1) Diagnostic**

Le secteur industriel manufacturier moderne au Congo est encore embryonnaire. En dehors de l'industrie extractive et de l'exploitation forestière, il existe quelques industries alimentaires, complétées au cours de ces dernières années par des industries cimentières, qui ont contribué à étoffer le secteur industriel avec l'entrée en production de cinq cimenteries sur le territoire national. Le secteur industriel comprend aussi quelques PME/PMI, qui pour la plupart relèvent du secteur informel et de l'artisanat.

Le secteur industriel congolais est caractérisé par un déséquilibre structurel qui entrave l'essor d'autres activités en amont comme en aval des filières.

Ce secteur est confronté à des problèmes liés à un environnement peu favorable au climat des affaires, à des infrastructures peu développées (énergie, eau, télécom, etc.) et à des difficultés d'approvisionnement en matières premières et en biens d'équipement.

Le secteur est caractérisé par :

- un secteur pétrolier dominant (plus de 60% du PIB, plus de 90% des recettes d'exportation) avec de très faibles effets d'entraînement sur les autres secteurs de l'économie ;
- une base productive peu élargie et faiblement diversifiée;
- des industries peu intégrées les unes aux autres dans leur filière, ainsi qu'aux autres secteurs de l'économie nationale;
- une industrie largement tributaire de l'étranger pour ses approvisionnements en matières premières et en biens d'équipement ;
- une industrie peu compétitive, fabriquant essentiellement des produits de consommation finale destinés au marché local et exportant très peu de produits manufacturés ;
- un déséquilibre dans la répartition territoriale de l'activité industrielle avec une forte concentration des unités industrielles à Pointe-Noire et Brazzaville;
- une faible présence d'industries agroalimentaires ;
- un faible volume des investissements et un manque de soutien financier aux entreprises industrielles ;
- une faible capacité de transformation des ressources naturelles car la grande partie des ressources au Congo ne sont pas valorisées, la chaîne de transformation des ressources naturelles n'étant pas développée ;
- une main d'œuvre locale peu qualifiée.

### • **Objectifs**

Face aux nombreux défis à relever dans ce secteur, l'objectif principal poursuivi dans le PND 2018-2022 est la transformation du système productif par l'industrialisation c'est-à-dire créer des structures industrielles viables, susceptibles de créer des emplois et d'améliorer qualitativement les conditions de vie des populations.

L'enjeu principal est de faire passer le Congo du stade de « producteur primaire » à celui de « producteur de biens manufacturés ». Plus spécifiquement, le Gouvernement entend poursuivre les objectifs stratégiques suivants:

- accroître la part du secteur industriel hors pétrole dans le PIB ;
- accroître le volume des investissements privés et publics dans le secteur industriel hors pétrole;
- créer au moins une unité industrielle de transformation des ressources locales dans chaque département, tout en veillant à la complémentarité interdépartementale des systèmes productifs locaux ;
- créer les conditions d'émergence et de développement des pôles de croissance et de compétitivité;
- améliorer la balance commerciale hors pétrole;
- rendre le cadre institutionnel et juridique favorable aux investissements étrangers;
- promouvoir des véritables « capitaines d'industries », notamment dans la gestion des PME-PMI.

## **2) Stratégies et programmes majeurs**

La stratégie d'industrialisation du Congo pour la période 2018-2022 s'articule autour de l'industrialisation par la substitution des importations et l'industrialisation par la promotion des exportations. Elle va se fonder sur la transformation ou la valorisation des ressources naturelles et des produits bruts locaux:

- promouvoir les activités de valorisation des produits agricoles et de la pêche;
- redynamiser l'industrie de la construction, secteur d'opportunité pour la transformation de l'économie;
- renforcer les industries à base de bois et surtout la transformation plus poussée du bois.

Cette stratégie va aussi capitaliser l'expérience des zones économiques spéciales considérée comme un moyen complémentaire d'industrialisation du pays.

En vue de mettre en œuvre cette stratégie, les programmes suivants ont été prioritairement définis :

- le programme d'industrialisation par la transformation des ressources naturelles ;
- le programme d'industrialisation par la création des industries de production des intrants et de transformation des produits bruts locaux ;
- le programme d'industrialisation par la spécialisation dans les ZES;
- le programme d'industrialisation par les « clusters » en ZES.

### **Axe 1. Programme d'industrialisation par la transformation des ressources Naturelles**

Le Gouvernement entend valoriser les ressources naturelles du Congo au nombre desquelles :

- les millions d'hectares de terres arables ;

- les milliers de Km de cours d'eau ;
- les 8,4 millions d'hectares exploitables en essences de bois commercialisables) ;
- les 60 milliards de tonnes de calcaire ;
- les 25 milliards de tonnes de réserves prouvées de fer ;
- le 1.8 milliard de tonnes de réserves prouvées de potasse ;
- les 34 milliards de mètre-cube de réserves prouvées de gaz ;
- les 7.6 milliards de réserves prouvées de pétrole.

L'objectif est qu'elles soient transformées en produits semi-finis et finis, valorisées par des industries.

Les segments industriels correspondront aux différentes étapes de transformation des ressources naturelles, pris en charge par les entreprises industrielles créées à cet effet.

Une importance particulière sera accordée aux segments à haute valeur ajoutée et à grandes capacités de création d'emplois ou haute intensité en main d'œuvre.

En d'autres termes, les mesures d'incitations publiques soutiendront de manière préférentielle les investissements qui se déploieront dans les activités industrielles relevant de la transformation du bois en produits semi-finis (pièces ou plaques de bois) et finis (meubles, pièces de décoration,...) d'extraction, et de transformation des mines en produits semi-finis et finis, en réponse à la demande sur les marchés internationaux.

### ***Axe 2. Programme d'industrialisation par la création des industries de production des intrants et de transformation des produits bruts locaux***

Le Gouvernement va promouvoir de vastes exploitations agricoles et d'élevage ainsi que les entreprises de pêche, en même temps qu'il encouragera la création d'industries de transformation des produits issus de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, notamment les industries agroalimentaires.

En matière d'industrialisation, il sera question de susciter l'émergence des entreprises privées congolaises et d'attirer les entreprises étrangères spécialisées dans l'agro-industrie. Les industries à privilégier sont celles appelées à transformer les produits fournis régulièrement et en quantité suffisante en vue de rendre viable et pérenne l'activité industrielle.

L'Etat s'attachera à encourager des industries produisant des biens d'équipement ou de consommation intermédiaire nécessaires à une pratique à grande échelle de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage.

Il en sera ainsi entre autres des industries produisant des machines, outils et équipements d'agriculture, de pêche et d'élevage, des pièces de rechange de ces machines, des engrais et autres intrants de différentes natures utilisés dans ces secteurs.

### ***Axe 3. Programme d'industrialisation par les ZES.***

Il importe de rappeler que les ZES sont des entreprises regroupées en des lieux spécifiques, ayant un statut particulier et dont la production est destinée à satisfaire la demande extérieure.

Ces zones sont destinées à accueillir des investissements directs étrangers dans le domaine de l'industrie tournée vers l'exportation.

L'expérience des ZES au service de l'industrialisation du Congo devrait être organisée de façon spécifique afin d'atteindre les résultats escomptés.

Toute industrie non nuisible à la santé, répondant aux cahiers des charges, et qui ne représente aucun danger, devrait être autorisée à s'installer dans une ZES précisément dans le parc industriel, dans la limite des places disponibles.

Le Gouvernement va opérer des choix en tenant compte des atouts du pays pour orienter les activités des ZES. Ainsi, dans la perspective de son industrialisation, il est préférable de privilégier pour chaque ZES, des industries s'appuyant à la fois sur les ressources et les atouts naturels locaux ainsi que sur la position géographique de la zone.

Dans la ZES de Pointe-Noire, par exemple, on devrait accorder la priorité aux industries pétrochimiques et à celles de transformation en produits semi-finis ou finis des minerais exploités dans les localités environnementales de la zone. Le tout, en vue des exportations par voie maritime partout dans le monde où il y aurait de la demande.

A ces industries, on peut adjoindre la construction navale, les services de maintenance et de réparation pour le transport maritime ainsi que des services de la logistique portuaire.

Dans les ZES de Brazzaville et de Ouesso, on encouragerait l'implantation des industries de biens d'équipement et de consommation courante des ménages. On viserait les marchés de consommation de la sous-région (CEMAC/CEEAC) et de l'Afrique en général.

L'exportation se ferait à partir des fleuves (Congo ou Sangha) sur les bords desquels seront implantées les ZES de Brazzaville et de Ouesso, ou par voie terrestre pour les pays de la CEMAC ou la CEEAC reliés au Congo par une route bitumée.

Dans la ZES du centre (Ollombo-Oyo), l'Etat incitera à l'installation des industries agroalimentaires, ayant la vocation entre autres d'exporter des produits frais par fret aérien à partir de l'aéroport international d'Ollombo.

#### ***Axe 4. Programme d'industrialisation par des « clusters » en ZES***

Le Gouvernement voudrait à partir de l'expérience des ZES, créer des réseaux ou grappes fédérant des énergies, développant des synergies, favorisant l'émergence des projets communs d'innovation et constituant, in fine, des pôles de compétitivité. En d'autres termes, en vue d'une industrialisation pérenne du pays, le Gouvernement incitera et veillera à ce que les entreprises évoluant au sein d'une ZES dans une même filière, sur un même créneau ou dans un même domaine d'activité, coopèrent pour partager la logistique, monter ensemble des laboratoires de recherche, des établissements de formation, des centrales d'achat et de vente. Ces rassemblements d'entreprises – clusters – seront de nature à faire baisser les coûts de production, à faire ressortir la production à des prix de vente compétitifs, à soutenir l'innovation et la compétitivité sur le long terme, à conquérir de nouveaux marchés et pérenniser les activités industrielles.

##### *• Programmes transversaux*

La mise en œuvre de tous ces programmes montre la nécessité de conduire une politique d'industrialisation graduelle, réalisée par étape en posant tous les fondamentaux y relatifs. Il s'agit :

- des ressources financières (privées, publiques, nationales, multinationales ou étrangères) ;
- des ressources humaines bien formées, maîtrisant les technologies (ouvriers qualifiés, ingénieurs et autres techniciens) ;
- un climat des affaires favorable à l'investissement national et étranger dans le secteur industriel et garantissant la sécurité des investissements ;
- des appuis ciblés aux petits opérateurs à travers un programme d'assistance intégré aux porteurs de projets, de la promotion des micro, petites et moyennes entreprises industrielles et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à lever l'ensemble des contraintes administratives et techniques;
- et des services d'infrastructures de qualité.

***Axe 2 : Renforcer les instruments de la politique commerciale nationale.***

Le Gouvernement entend consolider sa démarche dont les fondamentaux consistent à mettre en œuvre la stratégie de développement des exportations et mieux appuyer l'entreprise dans sa conquête des marchés extérieurs.

Aussi la stratégie de développement des exportations s'articule-t-elle autour des quatre axes d'intervention suivants:

- adopter une approche d'accompagnement continue et modulée ;
- renforcer les services à l'exportateur ;
- mettre sur pied des réseaux de partenariat à l'exportation destinés à faciliter les regroupements, afin d'accroître les exportations ;
- développer la concertation secteur public/privé pour favoriser les exportations ;
- construire davantage de structures de stockage et de conservation des produits pour une bonne régulation des marchés;
- redynamiser les chambres de commerce de Brazzaville, Pointe-Noire, du Niari, de Sangha et la délégation consulaire de la Likouala;
- construire des parcs d'exposition pour abriter des manifestations commerciales, tels que les foires et les salons ;
- instituer de façon pérenne des salons d'exposition spécialisés pour permettre de développer des branches d'activités.